

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101895-20240624-DEL24_33-DE

N° 24/33

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre de
Membres

En Exercice : 14
Présents : 9
Procuration : 4
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 12 juin 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie

Membres excusés : VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER – FOUCART Bernard (pouvoir à Laurent CARREZ) – LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Joël PRUDHOMME

Objet : Validation du programme de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux – montant prévisionnel d'opération et de son financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code de la commande Publique et ses décrets d'application,

Vu la délibération 24/19 en date du 29 avril 2024 portant sur une convention d'accompagnement par l'Agence de Développement d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle, l'assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre et l'assistance à la passation de prestations intellectuelles,

Vu l'estimatif du programme de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux :

1. Maîtrise d'œuvre	64 600 € HT	soit	77 520 € TTC
2. Amiante : diagnostique + désamiantage	45 390 € HT	soit	54 468 € TTC
3. Relevé topographique	3 200 € HT	soit	3 840 € TTC
4. Travaux	538 630 € HT	soit	646 356 € TTC
5. Etudes graphique / faisabilité	7 600 € HT	soit	9 120 € TTC
6. A.M.O.	3 750 € HT	soit	4 500 € TTC
7. Mission SPS – CT	5 000 € HT	soit	6 000 € TTC

TOTAL 668 170 € HT 801 804 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE

⇒ **Approuve** le programme de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux

⇒ **Autorise** le Maire à lancer toutes consultations utiles au projet de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux,

⇒ **Arrête** l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 668 170 € HT (801 804 € TTC),

⇒ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget communal des années 2024 et suivantes,



⇒ **S'engage** sur le plan de financement suivant : autofinancement des travaux avec une demande de subvention départementale à hauteur de 15% du programme. La demande de subvention est présentée dès l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Le Maire,

Joël PRUDHOMME

Denis MOSSAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', written over a horizontal line.

